



ASSEMBLÉE NATIONALE

PREMIÈRE SESSION

QUARANTE ET UNIÈME LÉGISLATURE

Commission des finances publiques

Rapport

Audition des intéressés et étude détaillée du projet de loi d'intérêt privé n° 235 – Loi modifiant la Loi concernant L'Industrielle-Alliance Compagnie d'Assurance sur la Vie

(Texte adopté avec un amendement)

Procès-verbal de la séance du 13 juin 2018

Dépôt à l'Assemblée nationale :
n° 4521-20180614

QUÉBEC

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DU MERCREDI 13 JUIN 2018	1
REMARQUES PRÉLIMINAIRES	2
AUDITION	2
ÉTUDE DÉTAILLÉE	2
REMARQUES FINALES	3

ANNEXES

I. Amendements adoptés

Séance du mercredi 13 juin 2018

Mandat : Audition des intéressés et étude détaillée du projet de loi d'intérêt privé n° 235, Loi Modifiant la Loi concernant L'Industrielle-Alliance Compagnie d'Assurance sur la Vie (Ordre de l'Assemblée le 9 mai 2018)

Membres présents :

- M. Bernier (Montmorency), président
- M. Marceau (Rousseau), vice-président et porte-parole de l'opposition officielle en matière de finances
- M. Spénard (Beauce-Nord), vice-président

- M^{me} de Santis (Bourassa-Sauvé)
- M. Girard (Trois-Rivières)
- M. Huot (Vanier-Les Rivières), député ayant présenté le projet de loi
- M. Leitão (Robert-Baldwin), ministre des Finances

Intéressé :

iA Groupe financier :

- M. Yvon Charest, président et chef de la direction
- M. Jacques Potvin, vice-président exécutif, chef des finances et actuaire en chef
- M^{me} Jennifer Dibblee, vice-présidente, Service juridique

La Commission se réunit à la salle des Premiers-Ministres de l'édifice Pamphile-Le May.

À 11 h 26, M. Bernier (Montmorency) déclare la séance ouverte.

M^{me} la secrétaire informe la Commission qu'il n'y a pas de remplacement.

REMARQUES PRÉLIMINAIRES

M. Huot (Vanier-Les Rivières), M. Leitão (Robert-Baldwin), M. Marceau (Rousseau) et M. Spénard (Beauce-Nord) font des remarques préliminaires.

AUDITION

La Commission entend le Groupe financier.

ÉTUDE DÉTAILLÉE

Préambule : Le préambule est adopté.

Article 1 : L'article 1 est adopté.

Article 2 : M. Huot (Vanier-Les Rivières) propose l'amendement coté Am 1 (annexe D).

Il est convenu de permettre à M. Charest de prendre la parole.

Après débat, l'amendement est adopté.

L'article 2, amendé, est adopté.

Articles 3 et 4 : Les articles 3 et 4 sont adoptés.

Titre du projet de loi : Le titre du projet de loi est adopté.

M. Bernier (Montmorency) propose :

QUE la Commission procède à l'ajustement des références contenues dans les articles du projet de loi afin de tenir compte de la mise à jour continue du Recueil des lois et des règlements du Québec effectuée en vertu de la Loi sur le Recueil des lois et des règlements du Québec (chapitre R-2.2.0.0.2).

La motion est adoptée.

REMARQUES FINALES

M. Spénard (Beauce-Nord), M. Marceau (Rousseau), M. Leitão (Robert-Baldwin) et M. Huot (Vanier-Les Rivières) font des remarques finales.

À 11 h 55, M. le président lève la séance et la Commission, ayant accompli son mandat, ajourne ses travaux sine die.

La secrétaire de la Commission,

Le président de la Commission,

Original signé par

Original signé par

Sabine Mekki

Raymond Bernier

SM/sq

Québec, le 13 juin 2018

ANNEXE I

Amendements adoptés

Projet de loi n° 235
Amendement

Ann 1
Art 2

À l'article 15.1 de la Loi concernant l'Industrielle-Alliance compagnie d'assurance sur la vie, proposé par l'article 2 du projet de loi, ajouter, à la fin, les alinéas suivants :

« La société de gestion de portefeuille doit maintenir la capacité à fournir, si elle l'estime nécessaire, du capital à la compagnie transformée afin que celle-ci respecte les exigences de la Loi sur les assurances en matière de suffisance du capital.

En conséquence, elle doit, sur demande, fournir à la compagnie transformée tous les documents et renseignements nécessaires afin de démontrer qu'elle se conforme au quatrième alinéa. ».

Adopté 57